



# INFO MILLE-ISLES

**MUNICIPALITY ISSUE OF JUNE, 2008**

## MESSAGE OF THE MAYOR

In the May 2008 issue of the newspaper, "Main Street", a letter was published from Mr. T. Ramsey, a resident of the West Island area. Mr. Ramsey attended our public meeting, in the Municipality of Mille Isles, on April 7<sup>th</sup>. Mr. Ramsey seems to think that this meeting was held on April 8<sup>th</sup>. I have read the letter several times now, and no matter how I try to interpret it, I must come to the conclusion that it is critical. I do not normally respond to letters like this, however, in this particular case, I would like to comment.

Mr. Ramsey's discussion of council proceedings indicates that he does not understand how a municipal council functions. Council must respect the *Code Municipal du Québec*. This determines, among other things, how public meetings are conducted in all municipalities within Quebec, and is adopted with the force of law by *L'Assemblée Nationale du Québec*. Mr. Ramsey is not an elected member of council, and he is not sworn to uphold the interests of the municipality. Therefore he cannot deliberate or vote. Contrary to Mr. Ramsey's assertions, and in accordance with the code, all votes on matters of the agenda are held in public, and councilors are free to vote for or against any issue.

There is a criticism about caucus meetings. All levels of government, including municipalities, hold caucus meetings on a regular basis. It is normal practice. We are allowed to do that. I don't understand why Mr. Ramsey would expect this council to go into a public meeting unprepared for what is on the agenda.

Although he doesn't specify which municipality he lives in, Mr. Ramsey compares our level of taxation to his own, and makes statements about our taxes. The budgetary needs of the many rural municipalities in Quebec, are quite different from the urban areas, including the boroughs of the West Island, which are residential urban environments with elevated population densities and a large commercial tax base. I don't know where the information regarding sports facilities came from. As one of nine municipalities within the MRC Argenteuil, we have access to the regional sports arenas and a swimming pool in Lachute and Brownsburg/Chatham. These facilities might not be as close to us as Mr. Ramsey's arena is to him, but in a rural environment, distances tend to be greater. Mr. Ramsey is correct about the low visibility of the S.Q., and I would like to see this change, but, to be fair to the S.Q., they consider this a low crime area, and their resources are limited. That issue is currently under discussion at the MRC. The SQ is always available by calling 911.

One item that council was considering was not present on the agenda. Until the agenda is adopted at the start of the public meeting, it is tentative. When there are unanswered questions about an issue, the council has the right to table it. This item was set aside for further study. Citizens are welcome to express opinions on issues, and those opinions will be taken into consideration. However, one or a few opinions will not determine a decision by council. Council will not base decisions on pressure, emotion, rumors, criticism, bias, false or manipulated facts or unclear legal issues. When council considers an issue, it will discuss all of the matters of concern, as well as both sides of the issue. Then, the council will vote on the matter in a public meeting.

We need help for the translation french to english, if you are interested please call us.



# INFO MILLE-ISLES

**ÉDITION MUNICIPALE DE JUIN 2008**

## MESSAGE DU MAIRE

Dans l'édition de mai 2008 du journal "Main Street", une lettre a été publiée par monsieur T. Ramsey, un résident du West Island. Le 7 avril 2008, M. Ramsey assistait l'assemblée publique de la municipalité de Mille-Isles. M. Ramsey semble penser que cette assemblée s'est tenue le 8 avril. J'ai relu cette lettre plusieurs fois et j'en conclus que c'est une critique. Normalement, je ne réponds pas à ce genre de lettre mais dans ce cas particulier, je voudrais faire quelques remarques.

Les commentaires de M. Ramsey sur les procédures indiquent qu'il ne connaît pas le fonctionnement d'un conseil municipal. Le conseil doit respecter le *Code municipal du Québec*. Celui-ci détermine, entre autres choses, le déroulement des réunions publiques de toutes municipalités au Québec et est adopté avec force de loi par L'Assemblée Nationale du Québec. M. Ramsey n'est pas un membre du conseil et n'est pas assermenté pour défendre les intérêts de la municipalité. Il ne peut donc pas délibérer ou voter. Contrairement aux affirmations de M. Ramsey et conformément avec le code, tous les votes en regard des items à l'ordre du jour sont tenus en public et les conseillers sont libres de voter pour ou contre les sujets discutés.

C'est une critique concernant les caucus (réunions à huit clos). Tous les niveaux de gouvernement, y compris les municipalités, tiennent des caucus sur une base régulière. Les conseils sont autorisés à les tenir. C'est une pratique courante. Je ne comprends pas pourquoi M. Ramsey s'attendrait à ce que ce conseil siège sans avoir pris connaissance des items à l'ordre du jour et sans en avoir discuté préalablement.

Bien qu'il ne mentionne pas dans quelle municipalité il vit, M. Ramsey compare notre niveau de taxation à la sienne et émet des commentaires sur nos taxes. Les besoins budgétaires de nombreuses municipalités rurales du Québec, diffèrent totalement des zones urbaines, y compris les villes du West Island, qui sont des milieux urbains résidentiels avec une densité de population élevée et avec une assiette fiscale commerciale importante. Je ne sais pas d'où viennent ses informations quant aux équipements sportifs, toutefois, comme une des neuf municipalités du territoire de la MRC Argenteuil, nous avons accès aux arénas sportives régionales et à une piscine à Lachute ainsi qu'à Brownsburg/Chatham. Ces équipements ne sont pas près de nous comme peut l'être l'arène de M. Ramsey, mais dans un environnement rural, les distances sont plus grandes. M. Ramsey dit vrai en ce qui concerne la visibilité de la S.Q. et j'aimerais que cela change, mais pour être juste envers la S.Q., ils nous considèrent comme un secteur avec un faible taux de criminalité et leurs ressources sont limitées. Cette question est actuellement en cours de discussion à la MRC. La S.Q. demeure disponible en composant le 911.

Un item traité par le conseil n'était pas inscrit à l'ordre du jour. Jusqu'à ce que l'ordre du jour soit adopté, en début d'assemblée, c'est un projet. Lorsqu'il y a des questions sans réponses concernant un item, le conseil peut le retirer du projet d'ordre du jour et le reporter pour études et considérations à une réunion ultérieure. Les citoyens peuvent exprimer leur opinion sur un sujet et celle-ci est prise en considération par le conseil. Toutefois, ce n'est pas une ou quelques opinions qui déterminent les décisions du conseil. Il ne base pas ces décisions sur la pression, l'émotion, les rumeurs, la critique, des faits erronés ou la manipulation ou encore sur des questions légales peu claires. Quand le conseil discute d'un sujet, il prend en considération tous les points soulevés et examine la question des deux côtés. Alors, le conseil pourra voter en connaissance de cause.

Nous avons besoin d'aide pour la traduction anglaise de nos textes en français, si vous êtes intéressé, s.v.p. communiquez avec nous.



**Une escouade bleue pour les lacs d'Argenteuil  
sillonnera le territoire cet été**

La MRC d'Argenteuil adoptait en janvier 2008, le plan d'action 2008-2010 sur les lacs, investissant ainsi pour protéger un patrimoine collectif inestimable et fondamental pour le développement socio-économique de son territoire. Ce plan d'action assure concrètement, par le biais d'une quinzaine de projets, la protection environnementale des lacs, l'or bleu d'Argenteuil. Le suivi des installations septiques et la protection de la bande riveraine sont les deux projets au cœur des actions de l'été 2008.

À cet effet, la MRC d'Argenteuil a embauché une équipe de quatre analystes en environnement qui, dès le début juin jusqu'à la fin août, sillonna le territoire de la MRC afin de sensibiliser les riverains à l'importance de préserver et d'améliorer la santé de nos lacs. Ces analystes auront également comme mandat de dépister visuellement les problématiques importantes quant à l'état des installations septiques et des bandes riveraines.

Monsieur Ronald Tittlit, préfet de la MRC d'Argenteuil, invite la population à participer cordialement à cet exercice car ces analystes effectueront du « porte-à-porte » dans le but de visiter le plus grand nombre de propriétés autour des lacs qui ont été préalablement ciblés par la MRC. Monsieur Tittlit rappelle que « nous devons tous prendre nos responsabilités afin de veiller à la bonne santé de nos lacs et, par conséquent, il ne faut pas hésiter à s'informer auprès des analystes en environnement et des inspecteurs municipaux sur les façons d'améliorer nos actions ».

Par ailleurs, le conseil de la MRC a modifié sa réglementation afin de renforcer les normes relatives à la protection de la bande riveraine des lacs et de la majorité des cours d'eau. Depuis le 20 mai dernier, le contrôle de la végétation (ex : la tonte du gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres) est dorénavant interdit dans la bande riveraine de 10 ou 15 mètres, selon la pente du terrain. La MRC d'Argenteuil invite la population à communiquer avec l'inspecteur municipal local pour connaître l'ensemble de cette nouvelle réglementation.

Monsieur Morin, vice-président du Comité consultatif en environnement et inspecteur municipal à Mille-Isles, affirme : « *Il est important que chacun prenne ses responsabilités et change ses comportements. Il faut aussi éliminer les installations septiques problématiques* ». Nous débuterons donc, en collaboration avec Abrinord, par la distribution d'arbres pour renaturaliser les rives des lacs avec le soutien des associations de lac.

**Pour ce qui est du territoire de Mille-Isles, les analystes visiteront de façon prioritaire les lacs de la Vierge, Massie, Daïnova, David et Georges afin de procéder aux vérifications que nous venons d'annoncer.**

Source : Madame Agnès Grondin  
Conseillère en environnement  
MRC d'Argenteuil  
Tél. : (450) 562-2474

Monsieur Michel Morin  
Inspecteur municipal  
Municipalité de Mille-Isles  
Tél. : (450) 438-2958



**A Blue Squad for the lakes of Argenteuil  
will crisscross the territory this summer**

In January 2008, the MRC d'Argenteuil adopted the 2008-2010 Plan of Action pertaining to lakes thereby investing to protect a priceless and fundamental collective heritage for the socio-economic development of its territory. This Plan of Action takes positive measures, through fifteen projects, to ensure the environmental protection of the lakes, Argenteuil's "blue gold". Measures for the 2008 summer include a follow-up on septic tank installations and protection of shorelines.

To that effect, the MRC d'Argenteuil has hired a team of four environmental analysts who, from the beginning of June to the end of August, will crisscross the MRC territory to raise awareness among shoreline residents as to the importance of conserving and improving the health of our lakes. The mandate of these analysts will also include a visual monitoring of major problems relating to the state of septic tank installations and shorelines.

Mr. Ronald Tittlit, warden of the MRC d'Argenteuil, invites the population to heartily take part in this exercise since the analysts will go from house-to-house to visit as many properties as possible around lakes that have been targeted beforehand by the MRC. Mr. Tittlit reminds everyone that "we must all take our responsibilities in order to care for the good health of our lakes and accordingly, we should not hesitate to obtain information from the environmental analysts and municipal inspectors on the ways to improve our actions".

Incidentally, the MRC's council has modified its regulation in strengthen the standards dealing with shorelines of lakes and most watercourses. As of May 20th, control of vegetation (eg. grass cutting, brush cutting and tree felling) is now forbidden in the 10 or 15 meter shoreline, depending on the slope of the land. The MRC d'Argenteuil invites the population to contact its local municipal inspector for a full explanation of this new regulation.

According to Mr. Michel Morin, vice-president of the MRC Environment Advisory Committee « It's urgent that everyone take their responsibilities and change their ways. We also have to eliminate inefficient septic systems. So in the circumstances we will begin, in partnership with ABRINORD agence de bassin versant de la Rivière du Nord, by the distribution of hundreds of trees to encourage revegetation of lakes and watercourses shorelines.

**As for the territory of Mille-Isles, the environmental analysts will visit at first the properties along lakes de la Vierge, Massie, Daïnova, David and Georges in order to verify the systems.**

Source : Madame Agnès Grondin  
Environmental advisor  
MRC of Argenteuil  
Tel. : (450) 562-2474

Monsieur Michel Morin  
Municipal inspector  
Municipality of Mille-Isles  
Tel. : (450) 438-2958